

La Charte Cassiopée

NOS ENGAGEMENTS • VOS GARANTIES

La direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique s'engagent à respecter les points suivants :

• LA GARANTIE « SATISFAIT OU REMBOURSÉ »

Si après vous être inscrit(e) à l'une de nos formations, vous estimez ne pas être satisfait(e), nous vous remboursons. **Vous ne prenez simplement aucun risque !**

C'est écrit noir sur blanc dans tous nos contrats de formation professionnelle, vous êtes « satisfait ou remboursé* »

• LA GARANTIE D'UNE ÉTHIQUE

Les deux piliers de l'éthique Cassiopée sont d'une part le **respect des stagiaires** et d'autre part la **compétence et le professionnalisme** des formateurs hors de toute démarche sectaire, religieuse ou politique.

• LA GARANTIE D'ACCOMPAGNEMENT

D'une part, tout au long de votre formation vous pouvez joindre les formateurs et les Directeurs pédagogiques. Cet accompagnement ne s'arrête pas à la fin du stage : si vous le souhaitez, **vous pouvez être supervisé(e)** aussi longtemps que cela vous semblera nécessaire.

D'autre part, la formation **Réussir son installation** vous est proposée tout au long de l'année. Elle vous permet de travailler sur votre profil de thérapeute, la communication qui en découle ainsi que tous les aspects juridiques et financiers indispensables à la réussite de votre activité.

• LA GARANTIE « JUSTESSE ET SOUPLESSE »

Parce que la qualité d'un enseignement professionnel est fondamentale et parce qu'un parcours de formation est un investissement personnel et financier, nous avons à cœur de vous offrir **un rapport qualité/prix compétitif** pour chacune de nos formations.

Dans cette optique, nous vous proposons de choisir le financement qui vous convient : de 4 à 12 mensualités sans majoration du coût global.

*Garantie satisfait ou remboursé

Pour être remboursé (hors frais d'inscription, repas, hébergement, voyage...), le stagiaire doit satisfaire à deux conditions : premièrement, avoir assisté à la première journée de formation. Deuxièmement, avoir signalé au formateur son désir d'arrêter son cursus de formation : avant la fin du premier stage ou avant d'envoyer son deuxième devoir (modules théoriques) si aucun stage n'a été suivi pour les formations comportant plusieurs stages ; ou avant la fin de la première journée pour les formations ne comportant qu'un seul stage. Passé ces délais, aucun remboursement ne sera effectué. Si le stagiaire remplit ces deux conditions et confirme sa décision dans les 7 jours par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception stipulant sa demande d'annulation et de remboursement, un virement de remboursement lui sera alors adressé dans les 15 jours.